

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 253

présenté par  
M. Muzeau, Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello, M. Gremetz  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 26**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon l'Insee, pour ne prendre que cet exemple de statistiques, l'espérance de vie des ouvriers reste inférieure pour les hommes, de sept ans à celle des cadres (74 ans contre 81 ans), en outre, cet écart aurait augmenté d'un an en 10 ans.

S'agissant de l'espérance de vie en bonne santé, les études établissent qu'au sein d'une vie déjà plus courte, les ouvriers passent moins de temps sans incapacité que les cadres et vivent plus longtemps qu'eux avec des incapacités et des handicaps.

Les personnes ayant effectués des travaux pénibles perçoivent leur pension de retraite pendant une durée plus courte et jouissent donc moins longtemps que les autres salariés d'un temps de vie à la retraite en bonne santé.

Pour compenser cette injustice flagrante, le gouvernement a fait le choix en lieu et place d'un dispositif collectif reconnaissant le droit aux salariés concernés par ces conditions pénibles de travail de partir de façon anticipée à la retraite, d'un dispositif d'une tout autre logique, individualisé, médicalisé, basé sur l'usure avérée, ignorant certaines forme de pénibilité, dont celle du travail posté, excluant nombre de salariés victimes du travail mais ne pouvant pas forcément justifier d'un taux d'incapacité de 20% ou pour lesquels la maladie professionnelle n'est pas reconnue ( absence de tableaux par exemple).

Les auteurs de cet amendement jugent scandaleusement inacceptable, totalement insuffisant et profondément injuste ce nouveau dispositif d'incapacité physique de travail réservé à quelques 10 000 personnes (700 000 départs en retraite par an) là où ne serait ce que dans le secteur du BTP le nombre de salariés potentiellement concernés par la pénibilité est évalué à 44000.